



**Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives**

**SAISON 2024/2025**

**PROCES-VERBAL N°19**

---

**Réunion du Vendredi 29 novembre  
2024**

---

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

#### **STE GENEVIEVE DES BOIS - PARC DES SPORTS LÉO LAGRANGE 1 - NNI 915490101**

L'éclairage de cette installation est classé niveau E4 jusqu'au 25/12/2024

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S, le 29/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 24/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 445 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.71
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.85

La CRTIS propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 26/11/2028

#### **FLEURY MEROGIS - STADE LASCOMBE - NNI 912350201**

Cette installation était classée niveau E5 jusqu'au 11/01/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 27/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 21/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 219 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 26/11/2026



### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **CHATILLON – GYMNASSE REPUBLIQUE – NNI 920209901**

Reprise de dossier.

Cette installation n'avait jamais été classée.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 29/10/2024 et du courriel d'intention de réalisation de travaux du 02/12/2024.

Elle prend note que la Mairie étudie la faisabilité de réalisation de travaux afin de mettre en conformité les zones de dégagement.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente du courrier du Maire, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau Travaux (FUTSAL 3) jusqu'au 30/06/2025 et lève l'interdiction de compétitions sur cette installation.

#### 1.2 Confirmation de classement

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

##### **VILLE D'AVRAY - STADE MUNICIPAL - NNI 920770101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 10/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Led
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.60

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 26/11/2028.

##### **BOURG LA REINE - Stade Charpentier N° 2 - NNI 920140102**

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 17/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Iodure
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.07
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.13

Au vu des valeurs contrôlées, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

## **BOURG LA REINE - Stade Charpentier N° 1 - NNI 920140101**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 17/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.11
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.25

Au vu des valeurs contrôlées, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

## **ASNIERES SUR SEINE - STADE DOMINIQUE ROCHETEAU - NNI 920040101**

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 27/11/2024
- Plan de l'aire de jeu:(dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 18 m, équipés de 3 projecteurs LED de 1505 W (12 projecteurs BVP528 OUTT35 au total)
- Etude d'éclairage du BE Signify.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal :**225 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,80**
- Rapport Emin/Emax : **0,65**

Eblouissement (Glare rating):GR =46. Angle

max projecteurs = 65.9

### **La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6**

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

### **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

#### TORCY - COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 2 - NNI 774680102

Cette installation sportive était classée T4 SYN jusqu'au 12/01/2030.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement **du gazon synthétique** , ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 15/11/2024.
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 15/11/2024.
- Plan de l'aire de jeu de **105 m x 68 m.** avec zone de sécurité de + de 2m,50
- Plan des vestiaires.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.
- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T4 SYN.**

### 1.5 Affaires diverses

#### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

#### VILLEMOMBLE - STADE ALAIN MIMOUN - NNI 930770301

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis.

Demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE** signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/10/2024.

- Une étude d'éclairage en date du 09/09/2024 de BE Signify BV
- Eclairage horizontal Moyen calculé : **435 Lux**
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : **0,60** ■
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : **0,78** ■
- Points bis=conforme.
- GR max = 47
- Angle max inclinaison projecteurs = 70

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

### 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement

### ST MAUR DES FOSSES - STADE FERNAND SASTRE - NNI 940680401

Reprise de dossier

Suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 06/09/2024 ayant classé l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 06/03/2025, **dans l'attente de réception des tests insitu.**

La Commission accuse réception des tests insitu en date du 26/11/2024 et décide de proposer un classement de cette installation sportive en niveau **T5 SYN jusqu'au 13/09/2034.**

- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

#### **CROISSY SUR SEINE - PARC DES SPORTS 1 - NNI 781900101**

Cette installation sportive était classée en niveau T4 PN jusqu'au 16/03/2024.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 19/11/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 24/01/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite
- AOP
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 26/05/2025 dans l'attente de la levée des non-conformités suivantes :**

- . Préciser par une attestation la capacité spectateurs de cette installation**
- . Mettre en place les dispositions de protection au droit de la fosse réception sable telles que prévues au 3.6 du Règlement des terrains et installations**

### 1.4 Avis préalable

#### **MONTESSON - STADE DES PETITS CHÊNES 2 - NNI 784180101**

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 04/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet d'arrosage intégré ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé
- note de présentation
- Estimation consommation
- Attestation de conception
- Plan du projet

Au regard des éléments transmis et des précisions apportées ci-dessus, la Commission émet un avis préalable favorable pour un niveau de classement T5 PN.

La Commission attire l'attention sur le fait que les tampons et couvercle situé dans la zone de sécurité (2, m50) seront recouverts de gazon synthétique pur collé.

### 1.5 Affaires diverses

## **2. Classement des éclairages**

**2.1 Classement initial**

**2.2 Confirmation de classement**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **PARIS - STADE PORTE D'ASNIÈRES - NNI 751170401**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S, le 22/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial signée par le propriétaire le 22/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.75
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.88

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 26/11/2028

#### **PARIS - STADE POTERNE DES PEUPLIERS - NNI 751130501**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 13/11/2024. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 08/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.18
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.40

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 19/11/2026

- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

